

## MAISON FAMILIALE RURALE DU PAYS DE SEYSSEL

6 rue des Oudets - 74910 SEYSSEL

☎ 04.50.56.13.05 / Fax : 04.50.56.14.06

E-mail : mfr.seyssel@mfr.asso.fr

# Seconde professionnelle

## PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2011/2012

Tout dossier d'inscription n'est recevable qu'après une rencontre sur rendez-vous **ou** lors des journées portes ouvertes avec un membre de l'équipe pédagogique ou la Directrice en présence du jeune

### ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

- La **fiche d'inscription 2011/2012** recto-verso dûment renseignée
- **2 copies** recto-verso de la **Carte Nationale d'Identité** en cours de validité
- **2 copies** COMPLETES du **Livret de Famille** (les parents et tous les enfants)
- **1 photo d'identité récente** (libellée aux nom et prénom au verso)
- 1 copie de l'**attestation de recensement** (pour les jeunes ayant au minimum 16 ans) et/ou une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense
- 1 copie des **bulletins de notes** des deux dernières années scolaires avant l'entrée à la Maison Familiale (2009/2010 et 2010/2011 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011 indispensable)
- **90 euros** pour les frais de dossier (chèque de préférence. Ces frais seront déduits de la première facture et ne seront encaissés qu'en juillet 2011 ; remboursés en cas de désistement par écrit avant le 10 juillet)
- **1 certificat de scolarité** pour l'année scolaire **2010/2011** (à demander à l'établissement scolaire précédent)
- **3 enveloppes** autocollantes (FORMAT 22 CM X 11 CM) (ne notez pas votre adresse : gestion informatique du courrier)
- **3 timbres autocollants** au tarif en vigueur 20 g (au 01/01/2011 : 0,58€)

### TARIFS pour information

A titre indicatif le coût global pour l'année 2010/2011 s'élevait à : **1.752 €** (pension + scolarité + cotisation à l'association)

Des bourses nationales d'études peuvent être attribuées aux familles qui en font la demande à l'inscription.

Les élèves bénéficient de bourses de transport : montant variable selon les départements.